



Ville de Mont-Saint-Hilaire
Bureau du greffier
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 510, rue du Massif (lot 2 349 464)

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire statuera sur la demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme décrite ci-dessous, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le 4 août 2025, à la salle La Nature-en-Mouvement du pavillon Jordi-Bonet, au 99, rue du Centre-Civique, à Mont-Saint-Hilaire, à 19 h 30.

Demande présentée pour la propriété portant le numéro d'immeuble située au 510, rue du Massif à Mont-Saint-Hilaire, soit le lot 2 349 464 au cadastre du Québec. Celle-ci a pour but d'autoriser l'implantation du bâtiment à 7.92 mètres de la ligne de lot arrière alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit, à la grille des spécifications de la zone H-65, une marge arrière minimale de 10 mètres, ce qui représente un empiètement de 2,08 mètres.

Cette demande a pour but de permettre l'agrandissement de la résidence en cours arrière sur la superficie de la galerie en béton existante.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 4 août prochain ou encore en transmettant ses commentaires par écrit à compter du jour de la publication du présent avis jusqu'au 4 août 2025, à 16 h, à l'adresse suivante : derogation.mineure@villemsh.ca. Tous les commentaires reçus seront transmis au conseil avant que celui-ci ne se prononce à l'égard de la demande.

Notez que la séance du conseil sera diffusée en direct sur YouTube ainsi que sur la plateforme de webdiffusion accessible via le site Internet de la Ville au www.villemsh.ca.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE

Ce 15 juillet 2025

(S) *Michel Poirier*

MICHEL POIRIER
GREFFIER ADJOINT